



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Cherbourg-en-Cotentin, le 06 novembre 2018

N° 0-28064-2018/COMNORD/OPS/NP

ZONE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Division Opérations

INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : avis aux navigateurs.

P. JOINTE : annexe I – avis aux navigateurs.

-

Je vous adresse, en pièce jointe, le bulletin mensuel récapitulatif des avis aux navigateurs du 06 novembre 2018.

Le prochain bulletin mensuel récapitulatif sera émis le 03 décembre 2018.

Pour le commandant de la zone maritime
de la Manche et de la mer du Nord et par délégation,
le capitaine de vaisseau Bertrand Hudault
adjoint au commandant de la zone maritime
de la Manche et de la mer du Nord,

Original signé : Bertrand HUDAULT

AVIS AUX NAVIGATEURS

Les destinataires sont priés de bien vouloir prévenir le bureau « Information Nautique » de COMNORD de toute information modifiant le contenu de ce présent bulletin.

Tél. : 02 33 92 65 23 ou 831 71 26 523 (marine) / Fax : 02 33 92 60 77

Courrier électronique : com_cherbourg@premar-manche.gouv.fr
bureau.infonaut@premar-manche.gouv.fr

**LES AVIS AUX NAVIGATEURS ET LES AVURNAV
ÉMIS PAR LE BUREAU INFORMATION NAUTIQUE DE
COMNORD SONT ÉGALEMENT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET**

www.premar-manche.gouv.fr

rubrique : Avis aux navigateurs

possibilité de s'abonner gratuitement via liste de diffusion

COTENTIN (du Mont Saint-Michel à la baie des Veys)

2018	
110 18/10/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1501/18	ANTIFER - EST SAINT-VAAST-LA-HOUGUE Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction à la position suivante (WGS84) : 49-37,000N 001-01,000W. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller autour de cette position.
107 12/10/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1483/18	ANTIFER - CHERBOURG Les navigateurs sont informés qu'un voilier d'environ 7 mètres a sombré derrière la digue centrale entre le fort central et le fort de l'Est. Position (WGS84) : 49-40,350N 001-36,199W. L'épave est marquée par un pare-battage blanc. La plus grande prudence est recommandée autour de cette position.
104 20/09/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1440/18	CASQUETS - ILES CHAUSEY Les navigateurs sont informés que le voyant de la perche cardinale Roquettes à homme est éteint. Position (WGS84) : 48-53,400N 001-47,000W. La plus grande prudence est recommandée.

<p style="text-align: center;">103 13/09/2018 Annule et remplace Avirade Cherbourg 019/18 - Annuler ce message le 302300 UTC novembre 2018</p>	<p>PORT DE CHERBOURG - GRANDE RADE DE CHERBOURG Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrêté préfectoral NMR 71/2018 du 12 juillet 2018 et durant les travaux d'entretien de la digue du large. Du 12 juillet au 30 novembre 2018, la vitesse maximale autorisée pour tout navire, embarcation ou engin propulsé par moyen mécanique est fixée à 8 nœuds dans la partie centrale de la grande rade du port de Cherbourg située entre les passes de l'Ouest et de l'Est. Cette zone est délimitée par les 6 points remarquables suivants : A/ le feu de la digue de Querqueville ; B/ l'extrémité Est de la digue du Homet ; C/ la bouée bâbord à l'Ouest de la jetée des flamands ; D/ le fort de l'île pelée ; E/ et F/ les extrémités de la digue centrale. Cette vitesse s'applique lorsque les travaux d'entretien de la digue du large sont en cours et que la vigie du Homet arbore le signal constitué par le pavillon sierra suivi de la flamme numérique 8 (code international des signaux SH32). L'intégralité de l'arrêté n° 71/2018 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr Annuler ce message le 302300 UTC novembre 2018.</p>
<p style="text-align: center;">093 26/07/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1372/18</p>	<p>ANTIFER – LARGE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE Les navigateurs sont informés du retrait du coffre de St-Vaast-La-Hougue. Celui-ci a été remplacé par une bouée sphérique de couleur jaune et noire n'ayant pas de marquage lumineux. Position (WGS84) : 49-34,082N 001-15,261W. Il est demandé aux navigateurs de ne pas s'amarrer sur cette bouée. La plus grande prudence est recommandée dans la zone.</p>
<p style="text-align: center;">057 17/05/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1207/18</p>	<p>CASQUETS - ILES CHAUSEY Les navigateurs sont informés que la balise postérieure Roquettes à hommes Sud en position 48-53,393N 001-47,098W (WGS84) a été enlevée par les services des phares et balises car dangereuse pour la navigation (balise penchée de plus de 40 degrés). La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p style="text-align: center;">043 22/03/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1132/18</p>	<p>CASQUETS - RAZ BLANCHARD Les navigateurs sont informés que le navire « Cotes de la Manche » effectuera des opérations scientifiques à partir du 23 février 2018 avec mise en place sur le fond de trois courantomètres aux positions suivantes (WGS84) : <ul style="list-style-type: none"> • 49-41,035N 002-00,002W ; • 49-40,926N 002-00,901W ; • 49-40,828N 002-02,740W. Il est demandé aux navigateurs de ne pas mouiller, draguer ou chaluter à proximité des courantomètres.</p>
<p style="text-align: center;">041 15/03/2018 Annule et remplace Avirade Cherbourg 005/18</p>	<p>PORT DE CHERBOURG - PORT MILITAIRE Les navigateurs sont informés de l'arrêt jusqu'à nouvel ordre des 3 feux de signalisation d'ouverture du pont Charles X. Ces feux sont situés sur la vigie de Blaison dans le sens d'entrée du port militaire de Cherbourg en Cotentin. La plus grande prudence est recommandée.</p>

<p>003 04/01/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1671/17</p>	<p>CASQUETS - LARGE SIOUVILLE Les navigateurs sont informés qu'à titre d'essai la bouée cardinale Est de la station de pompage de l'établissement de thalassothérapie de Siouville est relevée de sa position initiale. Position (WGS84) : 49-34,263N 001-50,983W. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>002 04/01/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1667/17</p>	<p>CASQUETS - PORT DE DIÉLETTE Les navigateurs sont informés de la présence d'un batardeau fixe à partir du 1^{er} décembre 2017, suite à des travaux sur la porte abattante de la marina du port de Diélette, ce qui porte la hauteur du seuil d'entrée de la marina à la cote marine de 5,50 mètres. Les feux de la marina resteront au rouge fixe accompagnés du pavillon X-ray du code international des signaux. La plus grande prudence est recommandée aux usagés entrant et sortant lors du franchissement de l'ouvrage.</p>
<p>2017</p>	
<p>110 12/10/2017 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1482/17</p>	<p>CASQUETS - PORT DE CARTERET Les navigateurs sont informés que suite à un incident technique, les feux du bassin de plaisance du port de Carteret restent en position rouge. La porte du bassin fonctionne normalement, les navires peuvent entrer et sortir normalement aux heures prévues par la capitainerie. La plus grande prudence est demandée lors des ouvertures et fermetures de la porte du bassin.</p>
<p>086 10/08/17 Annule et remplace AVIRADE Cherbourg 018/17</p>	<p>PORT DE CHERBOURG - ILE PELÉE Les navigateurs sont informés qu'une barge de la société Marc intervient, actuellement, dans le port de l'île Pelée dans le cadre de travaux portuaires. Il est demandé aux usagers de la grande rade de Cherbourg de ne pas gêner le passage de cette barge lors de ses déplacements portuaires, notamment à l'approche de l'île Pelée. Il est demandé aux pêcheurs de poser leurs casiers en dehors de la voie d'accès au port de l'île Pelée.</p>
<p>081 27/07/17 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1335/17</p>	<p>ANTIFER – SÉMAPHORE DE LA HAGUE Les navigateurs sont informés que suite aux travaux d'ampleur prévus sur le mât sémaphorique et la colonne des feux d'avis de tempête du sémaphore à compter du 26 juin 2017 et ce jusqu'à nouvel avis, le sémaphore ne peut plus montrer les marques de jour et allumer les feux de nuit météorologiques réglementaires. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>078 13/07/17 Annule et remplace Avirade Cherbourg 014/17</p>	<p>PORT DE CHERBOURG - GRANDE RADE Conformément à l'arrêté préfectoral n° 1036/2017, les navigateurs sont informés qu'à partir du mercredi 31 mai 2017, la barge « Triskelle » accompagnée du remorqueur portuaire « Cherbourg 1 », vont effectuer des opérations de mouillage du support d'hydrolienne. Une zone d'interdiction temporaire à la navigation, au mouillage, à la pêche et à toute activité nautique est délimitée par les points suivants (WGS84) : A : 49-39,605N 001-35,798W ; B : 49-39,623N 001-35,767W ; C : 49-39,603N 001-35,739W ; D : 49-39,585N 001-35,770W.</p>

<p>077 13/07/17 Annule et remplace Avirade Cherbourg 013/17</p>	<p>PORT DE CHERBOURG - GRANDE RADE Conformément à l'arrêté préfectoral n°1036/2017, les navigateurs sont informés qu'à partir du mardi 30 mai 2017 à 17h00 (heure locale), une zone de restriction et d'interdiction à la navigation, au mouillage, à la pêche et à toute activité nautique est délimitée par les points suivants (WGS 84) : A : 49-39,63N 001-36,00W ; B : 49-39,72N 001-36,10W ; C : 49-39,86N 001-35,84W ; D : 49-39,60N 001-35,48W ; E : 49-39,46N 001-35,76W. Les propriétaires de casiers et filets mouillés dans cette zone devront les retirer avant mardi 30 mai 2017 à 17h00 (heure locale).</p>
<p>066 22/06/17 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1252/17</p>	<p>ANTIFER – CARENTAN Les navigateurs sont informés que suite à la formation d'un banc de sable, les bouées 11 et 12 du balisage d'accès au port de Carentan ont été déplacées aux positions (WGS84) suivantes : • Bouée 11: 49-22,080N 001-09,553W ; • Bouée 12: 49-22,012N 001-09,444W. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>2016</p>	
<p>065 01/09/16 Annule et remplace Avurnav Local Cherbourg 1397/16</p>	<p>CASQUETS - ENTRE CHAUSEY ET GRANVILLE Les navigateurs sont informés qu'un multicoque de 6,14 mètres a coulé à la position (WGS84) : 48-52N 001-41W. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>2013</p>	
<p>044 01/07/2013 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1259/13</p>	<p>DIÉLETTE Les navigateurs sont informés que suite aux derniers relevés bathymétriques, les sondes dans le chenal d'accès de l'avant-port qui cotent initialement à 0,50 mètres surlignées passent à 0,70 mètres surlignées. La plus grande vigilance est recommandée lors des manœuvres d'entrée et de sortie du port.</p>

BAIE DE SEINE (de la baie des Veys à Honfleur)

<p>2017</p>	
<p>131 07/12/2017 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1632/17</p>	<p>ANTIFER - NORD ARROMANCHES-LES-BAINS Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction à la position suivante (WGS84) : 49-32,563N 000-34,250W. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller, plonger dans un rayon de 500 mètres autour de cette position.</p>

2016	
089 24/11/2016 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1550/16	ANTIFER - LARGE COURSEULLES-SUR-MER Les navigateurs sont informés que suite à la présence d'engins explosifs historiques et conformément à l'arrêté préfectoral n° 88/2016 du 25 octobre 2016 une zone maritime temporaire règlementée a été créée interdisant la navigation, le stationnement, le mouillage des engins et embarcations ainsi que la pêche et la plongée sous-marine, aux abords de l'épave du Lawford. Cette zone est d'un rayon de 458 mètres centrée sur la position (WGS84) : 49-25,87N 000-23,83W. La plus grande prudence est recommandée.
053 21/07/16 Annule et remplace Avurnav Local Cherbourg 1320/16	LARGE LUC-SUR-MER Les navigateurs sont informés qu'une bouée instrumentée de type SMILE équipée d'un feu jaune à éclat d'une fréquence de 4 secondes a été mise en place à la position (WGS84) : 49-20,637N 000-18,772W. La plus grande prudence est recommandée.
2013	
068 04/11/2013 Annule et remplace Avinav 092/07	PORT AVAL – AVANT PORT DE CAEN–OUISTREHAM Depuis le 18 septembre 2007, le rideau de palplanches à la côte - 4 présente une obstruction dangereuse. Cette obstruction est due à une avarie du raccordement des postes T1 et T2 du terminal de Ouistreham, poste remorqueur, au Nord du Duc d'Albe numéro 8.

MANCHE EST (estuaire de la Seine à la baie de Somme)

2018	
113 25/10/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1513/18	ANTIFER - PLAGE DE SAINT-MARTIN DE PENLY Les navigateurs sont informés que la drague aspiratrice en marche CHRISTOPHORUS (IMO 6809769) effectuera des travaux de dragage du 29 septembre au 29 décembre 2018 dans trois zones définies par les points suivants (WGS84) : Zone d'intervention principale (plage de Saint-Martin de Penly) : <ul style="list-style-type: none"> • 49-58,326N 001-11,719E ; • 49-58,753N 001-12,238E ; • 49-58,482N 001-12,358E ; • 49-58,322N 001-12,139E ; • 49-58,380N 001-12,042E ; • 59-58,252N 001-11,583E. Zone de stockage provisoire des sables : <ul style="list-style-type: none"> • 49-58,432N 001-11,530E ; • 49-58,858N 001-12,020E ; • 49-58,804N 001-12,127E ; • 49-58,375N 001-11,628E.

<p>113 (suite)</p>	<p>Zone de clapage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50-02,055N 001-09,816E ; • 50-02,452N 001-10,912E ; • 50-01,922N 001-11,070E ; • 50-01,526N 001-09,974E. <p>Il est demandé aux navigateurs de naviguer avec prudence et de ne pas gêner le bon déroulement des travaux. Annuler ce message le 292300 UTC décembre 2018.</p>
<p>111 25/10/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1518/18</p>	<p>ANTIFER – CAYEUX-SUR-MER</p> <p>Les navigateurs sont informés que du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 le navire Eden réalise des travaux de reconnaissance des fonds marins dans une zone délimitée par les positions suivantes (WGS84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50-13,00N 001-21,00E ; • 50-13,00N 001-29,50E ; • 50-09,50N 001-29,50E ; • 50-09,50N 001-21,00E. <p>Il est demandé de ne pas perturber le bon déroulement des opérations et de prendre un large tour à l’approche du navire. Annuler ce message le 312300 UTC décembre 2018.</p>
<p>102 13/09/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1431/18</p>	<p>ANTIFER - CAP DE LA HÈVE</p> <p>Les navigateurs sont informés que le feu de la bouée danger isolé est signalé éteint. Position (WGS84) : 49-33,70N-000-01,56E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>096 02/08/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1385/18</p>	<p>ANTIFER - LARGE FÉCAMP</p> <p>Les navigateurs sont informés que la corne de brume du mât de mesures de Fécamp est indisponible par situation de mauvaise visibilité. Position (WGS84) : 49-50,94N - 000-13,17E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>068 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1257/18</p>	<p>ANTIFER - LARGE CAP DE LA HEVE</p> <p>Les navigateurs sont informés qu’un chalutier a croché ses engins de pêche (16 mètres de chalut + 60 mètres de filière) à la position (WGS84) : 49-32,000N 000-10,400W non balisé en surface. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>067 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1253/18</p>	<p>ANTIFER - LARGE FÉCAMP</p> <p>Les navigateurs sont informés de la mise en place d’une bouée Lidar et d’une bouée houlographique à proximité du mât de mesure de Fécamp. Position de la bouée lidar (WGS 84) : 49-50,763N 000-13,152E. Position de la bouée houlographe (WGS 84) : 49-50,798N 000-13,016E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>065 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1246/18</p>	<p>ANTIFER - LARGE FÉCAMP</p> <p>Les navigateurs sont informés de la présence d’une nouvelle obstruction à la position suivante (WGS 84) : 49-56,301N 000-16,658E. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller autour de cette position.</p>

<p>064 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1245/18</p>	<p>ANTIFER - LARGE FÉCAMP Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction à la position suivante (WGS 84) : 49-56,329N 000-16,824E. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller autour de cette position.</p>
<p>060 17/05/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1232/18</p>	<p>ANTIFER - LARGE FÉCAMP Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction à la position suivante (WGS84) : 49-56,782N 000-15,638E. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller autour de cette position.</p>
<p>013 18/01/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1704/17</p>	<p>ANTIFER - EMBOUCHURE DE LA SEINE Les navigateurs sont informés qu'un navire a perdu son ancre et un maillon dans la zone d'attente numéro 2 du port de Rouen. Position (WGS84) : 49-27,9N 000-05,0W. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller autour de cette position. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>001 04/01/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1657/17</p>	<p>ANTIFER - EMBOUCHURE DE LA SEINE Les navigateurs sont informés que la marque spéciale sur le site d'immersion du Machu dans la zone de mouillage NMR3 de Rouen à la position suivante (WGS84) : 49-27,913N 000-07,046W est signalée déradée de 0,4 mille dans le Nord de sa position. La plus grande prudence est recommandée</p>
<p>2017</p>	
<p>115 02/11/2017 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1545/17</p>	<p>ANTIFER - PORT D'ANTIFER Les navigateurs sont informés qu'à titre d'essai les portées des feux de guidage Est position (WGS 84) : 49-40,210N 000-07,992E et Ouest position (WGS84) : 49-40,210N 000-07,784E de la digue Maurice Thieullent sont réduites de 12 nautiques pour le blanc et de 8 nautiques pour les secteurs colorés. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>096 07/09/17 Annule et remplace AVURNAV local Cherbourg 1401/17</p>	<p>ANTIFER - ZONE D'ATTENTE DE ROUEN Les navigateurs sont informés de la présence d'une ancre à la position (WGS84) : 49-28,25N 000-08,10W. Ne pas mouiller, chaluter ou draguer autour de cette position.</p>
<p>094 31/08/17 Annule et remplace AVURNAV local Cherbourg 1396/17</p>	<p>ANTIFER – ST VALÉRY EN CAUX Les navigateurs sont informés que la bouée Ouest position initiale (WGS84) : 49-52,510N 000-46,240E ainsi que la bouée Est position initiale (WGS84) : 49-52,780N 000-47,290E des parcs ostréicoles de Veules-les-Roses ont disparues. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>065 22/06/17 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1245/17</p>	<p>ANTIFER - ZONE D'ATTENTE PORT DE ROUEN Les navigateurs sont informés de la présence d'une ancre à la position (WGS84) : 49-28,65N 000-08,24W. Ne pas mouiller, chaluter ou draguer autour de cette position.</p>

2015	
047 23/06/2015 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1233/15	<p>LARGE DIEPPE</p> <p>Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrêté préfectoral n° 34/2015, il est créé une zone maritime temporaire centrée sur la bouée lidar et délimitée par les points suivants (WGS84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A 50-07,511N 001-00,722E ; • B 50-07,515N 001-00,973E ; • C 50-07,354N 001-00,980E ; • D 50-07,349N 001-00,728E. <p>La pêche, la navigation, le stationnement de tout navire, engin ou embarcation, la baignade, la plongée sous-marine et toutes activités nautiques sont interdits. Il est demandé d'effectuer une veille attentive et de prendre un large tour à l'approche de cette zone.</p>
2014	
048 03/09/2014 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1314/14	<p>LARGE DIEPPE</p> <p>Les navigateurs sont informés qu'en raison de la présence d'engins dangereux et conformément à l'arrêté préfectoral n° 43/2014 du 18 juillet 2014, il est créé une zone temporaire d'interdiction de la plongée sous-marine, la navigation, la pêche, le dragage et le chalutage dans un rayon de 50 mètres centré sur la position (WGS84) : 49-55,90N 001-01,80E.</p> <p>Toute infraction à l'arrêté préfectoral cité, expose son auteur à des poursuites.</p>
2012	
016 14/02/2012 Annule et reprend Avurnav local Cherbourg 1409/11	<p>ST-VALÉRY-SUR-SOMME</p> <p>Les navigateurs sont informés de la mise en service temporaire de la bouée passive tribord NR 35.</p> <p>Position : 50-12,356N 001-35,887E (WGS84).</p>

PAS DE CALAIS (de la baie de Somme à la frontière belge)

2018	
112 25/10/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1525/18	<p>PAS DE CALAIS - PORT DE CALAIS</p> <p>Les navigateurs sont informés que des travaux de rejointement, de remplacement des blocs de pierre, d'injection des maçonneries du parement du musoir Green Jacket et du Perre Jisban auront lieu dans l'écluse Carnot du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} février 2019.</p> <p>Les travaux nécessiteront la pose d'échafaudage éclairé de nuit sur la partie supérieure émergée, des interventions subaquatiques et la présence ponctuelle d'une embarcation sur le plan d'eau.</p> <p>La société en charges des travaux subaquatiques veillera à l'installation du dispositif de signalisation des plongeurs (pavillon alpha). Une veille sur VHF 17 permanente et effective sera assurée durant les plongées. Les usagers devront réduire leur vitesse à l'approche du chantier et veiller à respecter les instructions données par Calais port sur le canal VHF 17.</p> <p>La plus grande prudence est recommandée dans la zone.</p> <p>Annuler ce message le 020000 UTC février 19.</p>

<p>106 27/09/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1459/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - PORT DE DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que l'éclairage du fût du phare de la jetée du Clipon est éteint (LFLA 25350). Position (WGS84) : 51-02,717N - 002-10,478E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>097 30/08/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1417/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - PORT OUEST DE DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que le feu d'alignement à 120 DEG antérieur de la passe d'entrée du port ouest (LFLA 25340) est signalé masqué par une grue de chantier. Position (WGS84) : 51-01,7N 002-11,9E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>088 12/07/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1358/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - CHENAL DE DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrête préfectoral n° 48/2018 du 11 juin 2018 et jusqu'à la neutralisation et la destruction de l'engin explosif, le dragage est interdit dans la partie du chenal intermédiaire entre les deux entrées Est et Ouest d'accès au grand port maritime de dunkerque limitée à un cercle de rayon de 200 mètres centre sur la position suivante (WGS84) : 51-03,447N 002-10,372E. L'intégralité de l'arrête n° 48/2018 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr</p>
<p>082 07/06/2018 Annule et remplace Avurnav Local Cherbourg 1293/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - LARGE CAP BLANC NEZ Les navigateurs sont informés de la présence d'une ancre non balisée, à la position (WGS84) : 50-55,873N 001-41,340E. Ne pas mouiller, chaluter ou draguer autour de cette position.</p>
<p>076 30/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1285/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - PORT DE DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que le feu de brume de la jetée d'embecquetage de l'écluse Charles-de-gaulle est signalé allumé en continu (LFLA 25240). Position (WGS84) : 51-03,4N 002-20,8E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>075 30/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1280/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - CHENAL DE DUNKERQUE EST Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrêté préfectoral n° 28/2018 du 23 avril 2018 et jusqu'à la neutralisation et la destruction d'engins explosifs, le dragage est interdit dans la partie du chenal intermédiaire s'étendant entre les deux entrées Est et Ouest d'accès au grand port maritime de Dunkerque, limitée à un cercle de rayon de 200 mètres centre sur chacune des positions suivantes (WGS84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 51-03,447N 002-10,372E ; • 51-03,641N 002-13,916E ; • 51-03,907N 002-19,456E. <p>L'intégralité de l'arrêté n° 28/2018 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr</p>
<p>074 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1263/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 8 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,786N 002-06,980E. La plus grande prudence est recommandée.</p>

<p>073 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1262/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 6 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,898N 002-06,854E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>072 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1261/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 4 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,969N 002-06,767E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>071 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1260/18</p>	<p>PAS DE CALAIS – GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 5 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,765N 002-06,941E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>070 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1259/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 7 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,613N 002-07,125E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>069 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1258/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 1 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84): 50-59,993N 002-06,663E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>062 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1238/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - EST DUNKERQUE Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction à la position suivante (WGS 84) : 51-03,447N 002-10,372E. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller autour de cette position.</p>
<p>056 17/05/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1206/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - SANGATTE Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrêté préfectoral n° 16/2018 du 02 avril 2018. À compter du 04 avril 2018 00h00 (heures locales) il est créé au large de Sangatte une zone maritime temporairement règlementée délimitée par les points suivants (WGS84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50-56,852N 001-45,353E ; • 50-57,145N 001-45,146E ; • 50-57,206N 001-45,354E ; • 50-56,912N 001-45,547E. <p>Les barges Jb-119 Et C-714 ainsi que les remorqueurs Sea Bulldog, Neptune 480 et Wils effectueront des travaux sur un câble sous-marin dans cette zone. La navigation, le stationnement et le mouillage des navires, engins et embarcations, la pêche, la baignade, la plongée sous-marine et toutes activités nautiques et aquatiques sont interdites dans la zone définie. Il est demandé aux navigateurs d'effectuer une veille attentive et de prendre un large tour à l'approche du chantier. L'intégralité de l'arrêté n° 16/2018 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr</p>

<p>052 20/04/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1171/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - ZONE DE MOUILLAGE DU DYCK Les navigateurs sont informés de la présence d'une ancre et de trois maillons à la position (WGS84): 51-03,79N 001-48,45E. Ne pas mouiller, chaluter ou draguer autour de cette position.</p>
<p>048 29/03/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1140/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - CHENAL D'ÉTAPLES Les navigateurs sont informés que le feu de la bouée numéro 2 d'Étaples est éteint. Position (WGS84) : 50-32,458N 001-33,920E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>029 01/03/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1085/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - PORT DE BOULOGNE-SUR-MER Les navigateurs sont informés que le feu de la digue nord extrémité sud à l'entrée du port de Boulogne-sur-Mer est signalé éteint (LFLA 25860). Position (WGS84) : 50-44,7N 001-34,2E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>010 11/01/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1692/17</p>	<p>PAS DE CALAIS - PORT DE CALAIS Les navigateurs sont informés que le poste RORO T1 de l'avant-port Est du port de Calais est consigné et interdit à toute utilisation. L'amarrage et l'accostage des navires sont strictement interdits. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>2017</p>	
<p>121 16/11/2017 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1578/17</p>	<p>PAS DE CALAIS - EMBOUCHURE D'ETAPLES-SUR-MER Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la bouée dite Mérida (LFLA26090), est signalée manquante. Position (WGS84) : 50-33,3N 001-35,1E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>116 02/11/2017 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1551/17</p>	<p>PAS DE CALAIS - PORT DE CALAIS Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction de 2 mètres au-dessus du zéro des cartes dans le port de Calais à la position (WGS84) : 50-58,174N 001-51,495E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>107 28/09/2017 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1462/17</p>	<p>PAS DE CALAIS - LARGE CALAIS Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrêté préfectoral 64/2017 à compter du lundi 28 aout 2017 (00h00 heures locales), le navire « CS Wave Sentinel » accompagné du navire de garde « Le Calappa » sont autorisés à conduire des travaux de relevage du câble sous-marin Ulysse 1 entre calais et st MARGARETS BAY (Grande-Bretagne), dans les eaux territoriales françaises, le long du tracé du câble compris entre les principaux points (WGS84) suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50-58,450N 001-53,765E ; • 51-02,164N 001-53,940E ; • 51-05,287N 001-51,686E ; • 51-06,297N 001-47,590E ; • 51-06,798N 001-44,199E.

<p style="text-align: center;">107 (suite)</p>	<p>Lorsque les navires se trouvent en opération effective de relevage du câble sous-marin, la navigation, le stationnement et le mouillage des navires, engins et embarcations, la pêche, la baignade, la plongée sous-marine et toutes activités nautiques et aquatiques sont interdits dans un cercle de rayon de 1 mille nautique centre sur le navire « CS Wave Sentinel », durant toute la durée des travaux et de 0,25 mille nautique autour des bouées de marquage posées le long du tracé du câble. Les casiers et filets éventuellement mouillés qui se situent le long du tracé du câble sous-marin doivent être retirés impérativement avant le début des travaux.</p> <p>Les infractions à l'arrêté exposent leurs auteurs aux peines et amendes prévues par l'ensemble des textes applicables.</p> <p>L'intégralité de l'arrêté n° 64/2017 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr</p>
<p style="text-align: center;">100 20/09/17 Annule et remplace AVURNAV local Cherbourg 1428/17</p>	<p>PAS DE CALAIS – DUNKERQUE</p> <p>Les navigateurs sont informés que par arrêté du préfet maritime 46/2017 du 24 juillet 2017, il a été créé une zone maritime règlementée délimitée par les points suivants (WGS84) :</p> <p>Sous zone est (Mardyck) :</p> <p>A : 51-02,949N 002-09,263E (bouée DKB) ; B : 51-03,520N 002-15,160E (bouée DW23) ; C : 51-02,550N 002-15,318E ; D : 51-01,920N 002-12,200E ; E : 51-02,500N 002-11,512E ; F : 51-02,400N 002-10,990E ; G : 51-02,670N 002-10,248E ; H : 51-02,660N 002-09,800E.</p> <p>Sous zone ouest (Gravelines) :</p> <p>I : 51-01,065N 002-07,900E ; J : 51-01,800N 002-07,820E ; K : 51-02,660N 002-08,857E (bouée Dw15) ; L : 51-02,280N 002-09,777E ; M : 51-02,230N 002-08,911E ; N : 51-01,730N 002-08,900E ; O : 51-01,540N 002-08,557E ; P : 51-01,370N 002-08,600E.</p> <p>Dans la bande des 300 mètres : la navigation, le stationnement et le mouillage de tout navire, engin ou embarcation immatriculé ainsi que la plongée sous-marine sont interdits.</p> <p>Au-delà de la bande des 300 mètres : la navigation, le stationnement et le mouillage de tout navire, engin ou embarcation immatriculé ou non, la plongée sous-marine et toutes activités de loisirs sont interdits.</p> <p>L'intégralité de l'arrêté 46/2017 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr</p>
<p style="text-align: center;">050 27/04/2017 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1155/17</p>	<p>PAS DE CALAIS - PORT DE BOULOGNE-SUR-MER</p> <p>Les navigateurs sont informés que deux bouées cardinales lumineuses, destinées à protéger les évolutions des engins participant aux travaux de la jetée nord-est, ont été mouillées à l'entrée du chenal d'accès au port.</p> <p>Les navigateurs sont invités à emprunter le chenal en passant entre les deux bouées cardinales le délimitant.</p>

<p>047 01/06/17 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1119/17</p>	<p>PAS DE CALAIS - CHENAL D'ÉTAPLES Les navigateurs sont informés que la balise numéro 8 marquant la digue submersible d'accès au port d'Étaples est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-32,42N - 001-36,15E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>020 26/01/2017 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1677/16</p>	<p>PAS-DE-CALAIS - PORT DE BOULOGNE-SUR-MER Les navigateurs sont informés que le feu du caisson terminal de la digue nord du port de Boulogne-sur-Mer est en portée réduite. Position (WGS84) : 50-44,710N 001-34,185E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>010 12/01/2017 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1654/16</p>	<p>PAS-DE-CALAIS - NORD OUEST AMBLETEUSE Les navigateurs sont informés de la présence d'une barque type flobart de 4,9 m coulée à la position (WGS84) : 50-49,87N 001-33,72E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
2016	
<p>056 24/08/16 Annule et remplace Avurnav Local Cherbourg 1345/16</p>	<p>PAS-DE-CALAIS - PORT DE BOULOGNE-SUR-MER Les navigateurs sont informés qu'une bouée cardinale nord (de nuit feu rythme VQ) a été mise en place dans le cadre des travaux du musoir de la jetée sud-ouest du port de Boulogne-sur-Mer. Position (WGS84) : 50-43,913N 001-35,113E.</p>

MANCHE LARGE

2018	
<p>100 06/09/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 116/18</p>	<p>CASQUETS - JERSEY Les navigateurs sont informés que le feu de la bouée Désormes (LFLA 32730) est éteint. Position (WGS84) : 49-18,9N 002-18,0W. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>098 06/09/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 113/18</p>	<p>PAS DE CALAIS – DST Le signal RACON de la bouée Bassurelle (LFLA 11810) est hors service. Position (WGS84) : 50-32,8N 000-57,7E. La plus grande prudence est recommandée, effectuer une veille attentive.</p>
<p>091 19/07/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 102/18</p>	<p>TAMISE – DST Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction. Position (WGS84) : 51-19,3N 001-56,1E. Ne pas pêcher, chaluter, mouiller ou draguer autour de cette position.</p>
<p>086 21/06/2018 Annule et remplace Avurnav 088/18</p>	<p>CASQUETS - DST DES CASQUETS Les navigateurs sont informés que la bouée est du DST des Casquets E Channel (LA 10840) est éteinte. Position (WGS84) : 49-58,7N 002-29,0W. La plus grande prudence est recommandée.</p>

<p>080 30/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 083/18</p>	<p>ANTIFER - BAIE DE SEINE Les navigateurs sont informés qu'un navire de pêche a mouillé son chalut et ses funes à la position (WGS84) : 49-34,20N 000-30,10W. Le matériel de pêche est balisé par un ballon rouge en surface. ne pas pêcher, chaluter, mouiller ou draguer dans cette zone.</p>
<p>077 30/05/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 065/18</p>	<p>ANTIFER - BAIE DE SEINE Les navigateurs sont informés qu'un chalutier a perdu un bâton de pêche à la position (WGS84) : 49-49,100N 000-10,370W. Le matériel de pêche est non balisés ne pas pêcher, chaluter, mouiller ou draguer dans cette zone.</p>

LISTE DE DIFFUSION

AVIS AUX NAVIGATEURS

DESTINATAIRES :

ALFAN BREST - ALFOST - BASE NAVALE CHERBOURG (service exploitation portuaire) - GSBDD CHERBOURG (pour club nautique) - COMAR DUNKERQUE - COMAR LE HAVRE - ESNLE - FOSIT MANCHE-MER DU NORD (servir sémaphores) - GPD MANCHE.

Bâtiments :

ABEILLE LANGUEDOC - ABEILLE LIBERTÉ - ARAMIS - ATHOS - BORDA - CORALLINE - CORMORAN - ÉLAN - ESCAUT - ESTERON - FLAMANT - LAPLACE - PLUVIER - SCARPE - VULCAIN - YSER.

Bureaux des ports :

BARFLEUR - CARENTAN - CARTERET - COURSEULLES-SUR-MER - DIELETTE - DIVES SUR MER - GRAVELINES - LE CROTOY - LE TOUQUET - PORT AUTONOME DU HAVRE - PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE - PORT DE PLAISANCE ROUEN - ST VAAST LA HOUGUE.

Capitaineries :

BOULOGNE-SUR-MER - CALAIS - CHERBOURG - DEAUVILLE - DIEPPE DUNKERQUE - FÉCAMP - GRANVILLE - HONFLEUR - LE HAVRE - LE TRÉPORT - OUISTREHAM - PORT-EN-BESSIN - ROUEN.

Directions départementales des territoires et de la mer :

DDTM CALVADOS - DDTM EURE - DDTM MANCHE - DDTM NORD - DDTM PAS-DE-CALAIS - DDTM SEINE-MARITIME - DDTM SOMME - PHARBAL CHERBOURG - PHARBAL DUNKERQUE - PHARBAL GRANVILLE - CENTRE DE BALISAGE DU HAVRE.

Affaires maritimes :

CROSS GRIS-NEZ - CROSS JOBOURG - DIRM MMDN - DML CALVADOS – DML MANCHE (servir THEMIS) - DML NORD – DML PAS-DE-CALAIS - DML SEINE-MARITIME.

Divers :

BGCD BOULOGNE-SUR-MER - BGCD CHERBOURG - BGCD DUNKERQUE - BGCD CHERBOURG MARITIME - CIGENDMARINE CHERBOURG - CIGENDMARINE LE HAVRE° - BRIGADE DE SURVEILLANCE NAUTIQUE DE GRANVILLE - CLUB NAUTIQUE ET PORT DE PLAISANCE LE HAVRE - CRIÉE DE CHERBOURG - CRIÉE DE DUNKERQUE GROUPE CIGENDMARINE MMDN - LA PRESSE DE LA MANCHE - LA MANCHE LIBRE - LE HAVRE PRESSE - LA VOIX DU NORD - OUEST FRANCE (MANCHE - CALVADOS) - PILOTAGE DE LA SEINE - PILOTAGE HAUTURIER CHERBOURG - PILOTAGE LE HAVRE - UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE - YACHT CLUB CHERBOURG.

COPIES INTERNES :

AEM - N33 - Archives (OPS 3.3.2.1 - chrono).